

LAURENCE ROUANNE

Universidad Complutense de Madrid

llmrouanne@filol.ucm.es

## LA SYNCHRONIE À LUMIÈRE DE LA DIACHRONIE : QUELQUES EXEMPLES

Abstract. Laurence Rouanne, *La synchronie à lumière de la diachronie : quelques exemples*<sup>1</sup> [Synchrony in the light of diachronism: some examples] *Studia Romanica Posnaniensia*, Adam Mickiewicz University Press, Poznań, vol. XXXIX/3: 2012, pp. 49-61. ISBN 978-83-232-2469-3. ISSN 0137-2475. eISSN 2084-4158.

This article aims to give various examples that illustrate the use of a bipolar and joint perspective – diachronic and synchronic – for the semantic study of certain items of the language. We are initially interested in the adverb *carrément*, which currently seems to bear little relation to any meaning as an adverb of manner. Nevertheless, the diachronic study shows how the latter stages of its development with respect to its root *carré* pave the way for it's becoming a polyphonic adverb. It is a similar case with *apparemment*: it has four clear stages of semantic development, each of which is related to the various values of this adverb in synchrony. However what is perhaps even more revealing is the diachronic approach in the case of the delocutive adverbs (*diablement*, *bigrement*, *fichtrement*...), whereby it might be seen that these elements can have no nominal or adjectival base, which is one of the criteria that helps to illustrate their origin.

Key words: diachrony, synchrony, semantics, *carrément*, *apparemment*, *diablement*

L'utilité des études diachroniques en sémantique est-elle bornée uniquement à des recherches théoriques, comme on pourrait être tenté de le croire, ou ont-elles également une portée pratique ? Nous tenterons de démontrer, à travers trois exemples différents, la portée éminemment pratique d'une approche diachronique pour l'analyse sémantique en synchronie de certains items de la langue, items dont la signification et les caractéristiques ne s'expliquent dans toute leur ampleur que sous l'angle de leur évolution. Ce sont *carrément*, *apparemment*, et d'autres termes conformant une sous-catégorie unifiée d'adverbes délocutifs tels que *diablement*, *diantrement* ou *fichtrement*, entre autres.

---

<sup>1</sup> Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du Ministerio de Economía y Competitividad Español, (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).

1. LE CAS DE *CARRÉMENT*

*Carrément* est un adverbe des plus curieux. Il n'a, sauf l'intervention de notre part, jamais retenu particulièrement l'attention des linguistes, bien qu'il présente certaines caractéristiques dignes de mention. Il est tout d'abord très malaisé d'en expliquer le sens, de le paraphraser. On saisit mal, *a priori*, ce sur quoi il porte. Dans *Max s'est carrément cassé la jambe*, *carrément* ne porte pas sur le verbe, non plus qu'il serait « orienté vers le sujet ». S'il porte sur l'énoncé, ou sur l'énonciation, il devrait pouvoir accéder à la position en tête d'énoncé à laquelle il renâcle. Et puis, que signifie donc « se casser *carrément* la jambe » ? Une approche diachronique donnera-t-elle des éléments de réponse ?

1.1. *CARRÉ ET CARRÉMENT*<sup>2</sup>

*Carré* s'est dans un premier temps orthographié *quarré*, d'où *quarrément*. L'adverbe apparaît au XIV<sup>e</sup> siècle dans le sens de « formant un angle droit », mais n'est pas attesté dans les dictionnaires avant Furetière (1690). L'évolution du sémantisme de l'adverbe est tardive, et ne se déclenche qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

**a.** Si l'adjectif *carré* signifie tout d'abord, littéralement, « qui a ou dont une partie ou dont une section a la forme d'un quadrilatère (aux angles droits et aux côtés égaux) », il s'applique aussi, par extension, à ce « qui est quadrangulaire, qui a approximativement la forme d'un carré géométrique » (*une enceinte carrée, des épaules carrées*). On trouve très fréquemment, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, un adverbe dérivé, sémantiquement correspondant, dans les deux cas.

- (1) *Son gilet de piqué blanc boutonné carrément descendait très bas sur son abdomen assez proéminent, car il avait un léger embonpoint.*  
(H. de Balzac, *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau*, 1837 : 109)
- (2) *Si je sais m'y prendre, se disait-il, je pourrai couper bien carrément un compartiment de la planche de chêne qui formera l'abat-jour [...]*  
(Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, 1839 : 213)

**b.** Au figuré, en parlant d'une personne ou de son caractère, être *carré* passe à signifier « être résolu, solide, honnête » (*avoir un bon sens carré, être carré en affaires*) ; en parlant de ses actes, il s'agira de manières nettes, directes, franches (*C'était carré comme menace !*). À noter dans ce sens déjà un emploi adverbial de l'adjectif :

- (3) *Maintenant, réponds carré. As-tu de la mémoire ?*  
(G. d'Espargès, *La Grogne*, 1905 : 33)

<sup>2</sup> Les définitions qui apparaissent dans (a), (b) et (c) sont tirées de l'édition informatisée du *Trésor de la Langue française*.

C'est de là que l'adverbe vient à prendre le sens de *fermement, solidement, sans détours*.

- (4) *Carrément établie, la position de Bernard paraissait inattaquable.*  
(J. Sandeau, *Mademoiselle de la Seiglière*, 1848 : 112)
- (5) [...] *en lui avouant que je ne vous aimais plus, je lui ai fait connaître très carrément que je ne voulais point faire cause commune avec lui contre vous ?*  
(G. Sand, *Correspondance*, 1850 : 277)

Jusque là, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, *carrément* est, et reste, un adverbe de constituant en fonction d'adverbe de manière. Actuellement, les dictionnaires (*Petit Robert, Larousse, Trésor de la langue française*) en offrent des définitions variées. Il signifierait « de façon nette, décidée, sans détours » et serait synonyme de *catégoriquement, fermement, franchement, hardiment, nettement*. Il signifierait « sans ambages » dans *parler carrément* ou *répondre carrément* et, précédant un adjectif, il aurait le sens de « complètement »: *Il est carrément nul* équivaldrait donc à *Il est complètement nul*. Cependant, ces définitions, si variées que soient les gloses qu'elles proposent, non plus que l'analyse diachronique, ne semblent rendre compte de façon satisfaisante des emplois actuels de *carrément*. Observons :

- (6) *Tu penses que non seulement j'aurais été incapable de l'élever, de le rendre heureux, mais que je l'ai carrément tué.*  
(J.-Ch. Grangé, *Le cercle de pierre*, Albin Michel, 2000 : 62)
- (6') ?? [...] *mais que je l'ai (franchement + nettement + sans détours) tué.*

Que s'est-il passé ? Il semble bien qu'il subsiste, de façon atypique mais néanmoins totalement recevable en français contemporain, un *carrément* adverbe de constituant, de manière (non polyphonique), dans certains énoncés. Ce *carrément* s'emploie en effet dans le sens de « *résolument, nettement, catégoriquement* », vers lequel avait cheminé l'adjectif *carré* dans les dernières étapes de son évolution. Dans cet emploi, l'adverbe ne peut pas, normalement, être supprimé sans que l'énoncé devienne difficilement recevable, et on peut difficilement le déplacer sans changer le sens de l'énoncé.

- (7) *J'ai maintenant de terribles envies de consonnes rentrées, envie de ne pas écrire comme les autres, de surprendre, de choquer, d'écrire carrément. Mon prochain roman sera guttural.*  
(J.-R. Huguenin, *Journal*, 1993 : 87)

C'est là l'acception de cet adverbe que l'on trouve, de façon particulièrement réitérative, avec le verbe *dire* :

- (8) *Il ne m'avait jamais dit : « Non, je ne veux pas aller me présenter dans Saint-Laurent ». Tout au long de nos discussions, qui se sont échelonnées sur plusieurs semaines, et sans me le dire carrément, il avait décidé que, s'il se présentait, se serait dans Mercier.*  
(G. Lachapelle, R. Comeau et V. Colas, *Robert Bourassa: un bâtisseur tranquille*, Presses de l'Université Laval, 2003 : 192)

Pourtant, au XX<sup>e</sup> siècle, se forge le sens actuellement le plus commun de l'adverbe *carrément*. Au-delà du fait qu'il ne répond plus que très difficilement aux gloses encore proposées par les dictionnaires, *carrément* est actuellement bien plus qu'un adverbe de manière ou un adverbe d'intensité. Preuve en est qu'il accompagne, sans difficulté aucune, des adjectifs non intensifiables :

- (9) *Sur un avion de chasse, la stabilité n'est pas recherchée, car plus un appareil est stable, moins il est manœuvrant. Les appareils dits de 'supra manœuvrabilité' sont carrément impilotables sans l'apposition de nombreux calculateurs intégrés.* (Internet)
- (9') \*[...] *des appareils (assez + très + considérablement) impilotables.*

Dans une immense proportion des énoncés étudiés, on détecte sans difficulté que l'adverbe apparaît dans une structure de renchérissement, autrement dit qu'est construite dans le cotexte gauche une sorte d'échelle de représentation dont *carrément* s'avère l'étape ultime. Ce mécanisme prend des formes très diverses : *si... que, pour ne pas dire, et pour tout dire, plus que...*, de façon réitérative voire ou *et même*.

- (10) *Salaires impayés, indemnités contestées, licenciements sans cause, contrats de travail douteux voire carrément inexistantes... La mosaïque d'affaires inscrites, ce mercredi, au rôle du conseil de prud'hommes de Paris, dévide le fil – hélas ! – banal des conflits individuels du travail.*

(Le Monde, 1<sup>er</sup> décembre 1992)

Bien que *carrément* apparaisse très fréquemment dans une structure de renchérissement, ce n'est pas *carrément* lui-même qui est une marque de renchérissement : preuve en est qu'il est toujours possible de le supprimer sans que l'énoncé cesse d'être parfaitement recevable. D'autre part, *carrément* est très employé à l'oral, lieu d'inscription par excellence de la subjectivité du locuteur. On peut y voir un indice de la valeur énonciative de l'adverbe. *Carrément* est en français contemporain majoritairement employé comme un adverbe polyphonique d'attitude énonciative (au sens d'Anscombe, 2009). Nous en proposons la description suivante : dans un énoncé E de forme *A, carrément B*, le locuteur met en scène (au moins) trois points de vue, assume [pdv2] et [pdv3], mais se distancie de [pdv1], qu'il apprécie comme trop faible, et dont il se distancie ou qu'il rejette<sup>3</sup>. De plus – et c'est là que l'on trouve les marques laissées par l'évolution de l'adverbe –, étant donné la nature sémantique de *carrément*, le pdv2 est asserté de façon claire, nette, tranchée, et la force argumentative de *B* est augmentée. Dans la structure profonde de (10), on aurait :

<sup>3</sup> Nous sommes conscient du caractère simpliste de cette description, qui sert pourtant aux fins que nous poursuivons. En effet, nous n'avons pas ici la place – et ce n'est pas non plus notre propos – d'entrer d'une part dans le débat sur les dénominations, « points de vue », « représentations », « voix », etc., ni d'autre part sur le fait qu'il soit nécessaire ou non de distinguer entre « points de vue » et « énonciateurs », ou autres sources desdits points de vue.

pdv1 : [Les contrats sont douteux]  
 pdv2 : [Les contrats sont inexistants]  
 pdv3 : [pdv2 > pdv1]

La mise à distance vis-à-vis de *pdv1* est maximale, à tel point qu'elle frôle le rejet. Si *carrément* n'est pas un adverbe d'énonciation, il a cependant une valeur énonciative : *carrément* est un commentaire vis-à-vis de l'énonciation, il marque une **attitude** énonciative. Avec *A*, *carrément B*, *B* s'impose au locuteur avec la force de l'évidence, l'amenant à se mettre à distance des représentations plus faibles auparavant considérées.

En résumé, c'est à travers l'étude diachronique de *carrément* que l'on constate l'amplification progressive de son spectre sémantique de ce qui est carré, géométrique, symétrique, à ce qui devient, en qualifiant la personne, solide, net, direct, pour faire place à la valeur plus diffuse, et déjà orientée vers l'intensité, de ce qui se fait directement, fermement, absolument. Mais cette valeur intensive n'est que résiduelle, dérivée en tout cas, dans les emplois les plus courants de cet adverbe en synchronie.

## 2. LE CAS D'APPAREMMENT

Dans Anscombe *et alii* (2009) sont caractérisés trois emplois de cet adverbe en français moderne, que nous allons rappeler très rapidement. Nous renvoyons à cet article pour tout détail concernant les critères différenciateurs des trois acceptions de l'adverbe.

**a.** Un *apparemment* adverbe de constituant en fonction d'adverbe de manière, pratiquement disparu du français contemporain, qui a donc le sens de *de façon apparence*, et la particularité de n'apparaître que dans des contextes à polarité négative.

(11) *Si apparemment il se désintéressait de Maude, il s'arrêterait tout de même assez souvent au domaine.*

(M. Duras, *Les imprudents*, 1943 : 186).

**b.** Un *apparemment* adverbe d'énonciation polyphonique, prototypiquement en tête d'énoncé, qui se laisse paraphraser par *selon toute apparence*.

(12) *Apparemment, Max n'a pas réussi son examen.*

**c.** Il existe également une acception actuelle en tant qu'adverbe de constituant polyphonique, propre à la séquence *apparemment Adj*.

(13) *La bonne tenue de la gauche parisienne aux législatives est un succès personnel pour le maire de Paris. Sa manière, apparemment toute simple, bluffe même ses adversaires.*

(*Le Monde*, 9 août 2002)

Dans ces cas-là, on trouve systématiquement dans le cotexte une indication menant à gloser l'adverbe par *en apparence seulement*. Si l'on admet qu'un locuteur *L* d'un énoncé met en scène un certain nombre de points de vue vis-à-vis desquels il adopte une certaine attitude, on aurait dans le cas qui nous occupe un pdv1 [sa manière est toute simple], voix à laquelle *L* ne s'identifie pas. Un second énonciateur *E*<sub>2</sub>, s'appuyant sur *E*<sub>1</sub>, tire la conclusion  $\sim r = \textit{il ne bluffe personne}$ , conclusion que *L* ne prend pas non plus à son compte. Il y a mise à distance vis-à-vis de *E*<sub>2</sub>.

Le schéma décrit en ce qui concerne *apparemment* en synchronie est loin d'être anecdotique. Avec nombre d'adverbes en *-ment*, avec nombre d'items en dehors de cette catégorie, on constate qu'à une même forme sont attribués plusieurs emplois. C'est alors qu'une étude diachronique vient idéalement compléter et éclairer les valeurs en synchronie, afin, par exemple, de confirmer l'hypothèse d'une origine commune, ou l'éventuelle correspondance entre différents emplois et une valeur centrale commune. Ainsi, quatre étapes se manifestent dans l'évolution de *apparemment* en diachronie, à travers lesquelles on peut voir comment l'adverbe évolue de la signification de *visiblement*, *manifestement* en français médiéval jusqu'à celle, actuellement, d'adverbe d'énonciation, avec le sens de *en apparence seulement*.

**a.** En français médiéval, l'adverbe *apparemment* (avec différentes orthographe) est relativement rare. C'est un adverbe de constituant, dont le sens est très proche de celui de sa base adjectivale *aparant* (*visible, évident, manifeste*). Il signifie *visiblement, manifestement*.

- (14) *Et si ne [les Anglais] tindrent oncques chose que te promissent, soit en forme de traictié ou de treves; et se tu le vuelz savoir, regarde les croniques, et tu le verras apparemment.*

(Juvénal des Ursins, *Audite celi*, 1435 : 222)

Au Moyen Âge, *l'apparence* désigne une évidence, une apparence et, par extension, un indice, une preuve. L'apparence est alors considérée indéniable et constitue d'ailleurs une preuve en justice. Le locuteur de *apparemment* *A* s'appuie sur des indices pour asserter *A* fortement. Ce premier sens subsiste jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

**b.** Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le sens de l'adverbe glisse et évolue vers « selon toutes les apparences, de toute évidence », sens qui s'installe clairement dans la langue durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle :

- (15) *Je voyois que toutes ces dispositions nous conduisoient naturellement et infailliblement à une sédition populaire qui étrangleroit le parlement, qui mettroit les espagnols dans le Louvre, qui renverseroit peut-être et même apparemment l'état ;*

(Jean-François de Retz, *Mémoires*, t. 2, 1731 : 428)

Dans cette étape, *apparemment* se situe sur une échelle de la certitude, où il occupe une position médiane. Le locuteur de *apparemment* *A* manifeste un degré de

certitude élevé, mais non plus absolu. La prise en charge de *A* par le locuteur n'est plus totale, comme c'était le cas pour le sens antérieur de « visiblement » : il y a mise à distance, quoique faible. Cet emploi finira par donner lieu au *apparemment* moderne adverbe d'énonciation, où l'on aboutit, comme nous l'avons vu, à une prise en charge de *A* bien plus faible.

c. Parallèlement, au XVII<sup>e</sup> siècle également, se développe un troisième sens : *uniquement en apparence (mais non en réalité)*. Il semble donc que, à cette époque, on admette que les apparences puissent être équivoques et contraires à la réalité.

- (16) *C'est ce que Virgile nous fait entendre admirablement, lorsque faisant apparemment succomber Troie sous la puissance et l'artifice des grecs, il la fait démolir en effet par le même dieu qui l'avoit bâtie.*

(Jacques Esprit, *La Fausseté des vertus humaines*, 1678 : 15)

On trouve là la naissance de l'adverbe comme constituant polyphonique propre de la séquence *apparemment Adj.*

d. *Apparemment* comme adverbe d'énonciation, avec une prise en charge de plus en plus réduite de *A* de la part du locuteur, se développe tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

- (17) Mlle Mousset : – Cette dame est de votre compagnie, *apparemment* ?  
Le Chevalier : – C'est ma sœur Urbine de urt, *La Foire Saint-Germain*, 1711 : 111)

On retrouve donc, grâce à une approche diachronique, les étapes de la formation des différentes valeurs de l'adverbe *apparemment* en synchronie. L'apparition d'un *apparemment* d'énonciation qui concurrence un adverbe de constituant (comme *sincèrement*) ou même l'élimine (comme *décidément*) n'est pas étonnante. Il s'agit là d'un mouvement fréquent dans nos langues. Par ailleurs, on peut avancer que cet affaiblissement de l'expression d'une certitude vers une affirmation teintée d'incertitude correspond à un mécanisme banal en français : en témoigne l'évolution de la valeur sémantique d'unités comme *certainement*, *sûrement*, *sans doute*.

### 3. LE CAS DE *DIABLEMENT*, *FICHTREMENT*, *BOUGREMENT*...

C'est l'excentricité de la base lexicale d'adverbes comme *diablement*, *bigrement*, *fichtrement*, *diantrement*, *bougrement* et *foutrement* qui a tout d'abord retenu notre attention : une série d'adverbes en *-ment* qui semblent a priori provenir de substantifs, et non d'adjectifs. Classés dans les études sur les adverbes parmi les intensifs ou les adverbes de degré, est parfois signalée leur utilisation « émotive », sans autre explication (par exemple, dans Molinier, Levrier, 2000). Il existe cependant plusieurs critères qui permettent de considérer que ces adverbes forment une sous-classe aux contours bien délimités, et que divers critères les distinguent d'autres adverbes traditionnel-

lement comme considérés intensifs, comme, en particulier, ceux du type de *drôlement*, *joliment*, ou *rudement* (mis à part, bien sûr le fait immédiatement perceptible d'une base lexicale adjectivale et donc prototypique), mais aussi d'autres adverbes qui semblent plus directement en rapport avec l'intensification comme *énormément*, *infiniment*, *considérablement*, etc. Nous n'avons pas ici la place de détailler les différences distributionnelles qui appuient notre hypothèse (cf. Rouanne, 2010, pour une étude plus détaillée de ces adverbes). Les plus saillantes sont :

- qu'ils n'ont pas d'emplois comme adverbes de manière ;
- qu'ils ne peuvent pas être focus, ni de l'interrogation ni de la négation, ni ne peuvent être extraits dans une clivée ;
- qu'ils ne peuvent exprimer la quantité dans un énoncé descriptif.

Mais c'est d'abord et avant tout l'étude de leur formation qui constitue l'élément clé qui permettra d'en faire une sous-classe bien différenciée.

**a.** Aucun des lexèmes de base de ces adverbes n'a jamais eu d'emploi comme adjectif. Mieux encore, on ne peut pas non plus identifier de base nominale pour *fichtre*, qui n'est recensé dans aucun dictionnaire ni énoncé attesté autrement que comme interjection.

**b.** *Foutre* n'apparaît qu'occasionnellement dans les dictionnaires consultés (rien chez La Curne, Furetière, dans le Littré ni dans le dictionnaire de l'Académie française de 1762 ; rien non plus, curieusement, dans le *Dictionnaire de l'argot parisien* de Larchey). Il faut attendre la 9<sup>e</sup> édition du Dictionnaire de l'Académie, en 1992, pour en trouver une trace. Son étude est toutefois abordée par Robert Édouard (1979) et minutieusement détaillée dans le *Dictionnaire du français non conventionnel* de Jacques Cellard et Alain Rey. On le trouve dans les textes dès le XVI<sup>e</sup> siècle, régulièrement entaché d'une connotation vulgaire, il signifie d'abord « posséder charnellement », « copuler » :

- (18) [...] *quand on lui pensoit parler de Dieu durant sa maladie, qu'il n'avoit en la bouche pour toute responce que des vilanies, et mesmes ce vilain mot de foutre [...]*  
(P. de L'estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, 1575 : 67)

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, *foutre*, toujours dans un registre argotique, signifie également « faire », puis « mettre, placer, jeter » et également « frapper » :

- (19) *Qu'est-ce que ça fout tout cela ?*  
(G. Flaubert, *Correspondance*, 1859 : 128)

Avec ces acceptions-là, *foutre* est toujours d'actualité : *Qu'est-ce que tu fous là ?*, *Je vais le foutre dehors !*, *On l'a foutu en prison*, *Il lui a foutu son poing sur la gueule...*

**c.** Le cas de *bigre* est curieux. Au Moyen-Âge, le bigre était une espèce de forestier s'occupant d'abeilles. Le Littré indique que *bigre* est un « terme d'ancienne coutume ». On ne trouve dans Frantext aucune acception de *bigre* comme substantif.

d. Quant à *bougre*, il s'agit d'abord d'un substantif (de *bogre* – 1450 –, qui provient lui-même de *bulgarus* – bas latin –, « Bulgare »). Selon le *Dictionnaire des injures*, il s'agissait du nom donné aux Cathares à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, des hérétiques qui, en raison de leur doctrine réprouvant la perpétuation de l'espèce, étaient accusés de pratiquer une « sexualité contre nature ». Le terme de *bougre* a donc très longtemps conservé son sens originel de « sodomite ». *Bougre* a aujourd'hui perdu son sens trivial ou injurieux, et reste un terme familier, manifestation d'une sympathie mêlée de condescendance : *un bon bougre, un pauvre bougre*. Il en arrive même à atténuer le mordant de certaines injures : *bougre de con, bougre d'imbécile...*

e. Le IX<sup>e</sup> siècle connaît le démon sous la forme *diaule*. *Diable* apparaît à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Selon La Curne, le substantif *diable* – sous de nombreuses orthographes : *diabiez, deabe, deable, deauble, deale, diale, diaule, diavol, diesble, diole, dyable* – visait la même entité qu'actuellement, mais « les prédicateurs n'osoient s'en servir », dit Balzac dans son *Socrate Chrétien*, t. II, p. 247. Il reproche même aux femmes leur coutume de dire que le diable les « emportât ». De ce fait, le mot *diantre* – ou *dianche* – commence à être employé par le peuple pour déguiser le mot *diable* : « faire le diantre » pour « faire le diable » signifie « faire le méchant ». Le substantif *diantre* est attesté dès 1552.

Quant aux interjections, il s'agissait d'abord d'insultes pour *bigre* et *bougre*, et de « jurements », d'imprécations au démon pour *diantre* et *diable* (à noter la fréquence de *de par le diable* !). Quant à *Foutre* !, on retrouve bien sûr d'abord, dans l'exclamation, l'empreinte sexuelle du verbe, qui y reste attachée et la motive. Ce n'est qu'avec le temps que ces termes perdent leurs traits distinctifs pour ne plus exprimer que, grosso modo, la surprise, la colère ou l'admiration. Certaines de ces interjections peuvent également s'employer comme renforcements de l'interrogation ou de l'exclamation :

(20) *Ha, non, non ! Diable ! Saint Thomas l'Anglois voulut bien pour yceulx mourir*  
(F. Rabelais, *Gargantua*, 1542 : 263)

(21) *Que diantre vous estes mauvais chevaucheurs !*  
(F. Rabelais, *Gargantua*, 1542 : 128)

(22) [...] *ah !... va fort... ah !... bougre !... ah !... que tu fais bien ça !*  
(Comte H. de Mirabeau, *Le Libertin de qualité, ou Ma conversion*, 1783 : 19)

(23) *Foutre ! Attendez donc... cette femme-là est d'une précipitation à me faire perdre les frais de mon chapeau.*

(Comte H. de Mirabeau, *Le Libertin de qualité, ou Ma conversion*, 1783 : 6)

(24) *Bigre ! s'écria-t-il en faisant claquer la langue, voilà du bon vin chaud !*  
(É. Zola, *La Conquête de Plassans*, 1874 : 1185)

La forme *Fichtre* ! n'existe que comme interjection. Son origine est ambiguë. Selon l'avis majoritaire, cette exclamation dérive, par atténuation, de *Foutre* ! Comme interjection, *fichtre* ! « se dit en place d'un mot grossier », lequel n'est mentionné nulle part dans le Littré. Peut-être est-il trop grossier pour figurer dans un dictionnaire...

On le trouve pourtant attesté, ce mot grossier, à maintes reprises (dès 1615), comme juron, sous la forme *foustre* :

- (25) [...] *j'en feray des ruisseaux de sang plus longs que le Gange, plus larges que le Pô et plus terribles que le Nil, foustre ; m'assurant tirer telle raison de toy qu'il en sera parlé à la postérité [...]*

(Cartel de deux Gascons, in *VHL*, II : 320)

Selon la plupart des sources consultées, il faudrait donc voir dans *Fichtre !* une forme euphémique de *Foutre !*, dont voici la première attestation (base Frantext) :

- (26) *Il faudra donc peut-être de nouveau prendre un peu plus de marge et aller jusqu'à 2 500 f., mais pas au-delà, fichtre !*

(G. Sand, *Correspondance*, 1839, 1839 : 752)

Le passage de *foutre* comme verbe – dès lors qu'il est dépourvu de son sens sexuel – vers *ficher* ou *fiche*, sous-tendrait celui des interjections *Foutre !* à *Fichtre !* : (*foutre* + *ficher* + *fiche*) *la paix à quelqu'un*, (*foutre* + *ficher* + *fiche*) *le camp, s'en (foutre + ficher + fiche)...* On pourrait multiplier les exemples. Le bien-fondé de ce glissement n'est cependant pas exempt de controverse, telle celle soutenue par Jacques Cellard et Alain Rey (1981), qui signalent que la confrontation des dates d'apparition de l'un et l'autre verbes n'est pas concluante : l'ancien français possédait déjà *se ficher* dans le sens de « se mettre », « se jeter » (*ficher le camp* a pu signifier d'abord « jeter bas les tentes, avec précipitation ») et l'emploi de *ficher* dans le sens de « percer », de « transpercer » (*ficher un glaive au travers de la poitrine*) n'a rien à voir avec *foutre*.

Nous avons établi que le substantif *diantre* était une version adoucie de *diable*. Les imprécations exclamatives correspondantes apparaissent à la même époque et, donc, en suivant un chemin déjà balisé. Il n'en est pas de même pour *Bougre !* et *Bigre !* : il semblerait très hasardeux de faire dériver l'interjection, dont la première attestation date de 1743, du *bigre* apiculteur moyenâgeux qui a dû disparaître ensuite. Il est plus probable que *Bigre !* dérive directement de *Bougre !* – c'est ainsi que le présentent les sources consultées –, de nouveau pour atténuer la grossièreté de l'insulte.

Quant aux adverbes eux-mêmes – c'est-à-dire les adverbes dérivés des interjections précédemment citées – leurs époques d'apparition sont diverses. Mais ils sont utilisés dès le départ avec une valeur intensive (ou quantitative, lorsqu'ils sont suivis de *de*), et n'expriment jamais la manière. C'est-à-dire qu'à aucun moment *diablement* par exemple n'a signifié « à la manière des diables » ou « comme un diable », ni *bougrement* « comme un bougre ». Cela est fondamental pour démontrer que ces adverbes ne peuvent provenir que des interjections, et non des substantifs correspondants.

À titre d'exemple, voici la première attestation de chacun d'eux (base Frantext) :

- (27) [...] *je suis diablement fort sur les imprromptus.*

(Molière, *Les Précieuses ridicules*, 1660 : 84)

- (28) *Lé père de ce temps sont diantrement à plaindre.*

(A. Piron, *L'École des pères*, 1729 : 65)

- (29) *On a bougrement de peine aujourd'hui à être un coquin original.*  
(Comte H. de Mirabeau, *Le Libertin de qualité, ou Ma conversion*, 1783 : 109)
- (30) *Elle est encore bigrement froide, mais plus elle est froide, mieux je m'en trouve.*  
(G. Sand, *Correspondance, 1850, 1850* : 585)
- (31) [...] *une porte qui s'ouvrirait sur quelque chose de foutrement large.*  
(J. Giono, *Un de Baumugnes*, 1929 : 93)
- (32) – *Le peuple ne vient pas.*  
– *Il fait fichrement bien !*  
(R. Rolland, *Jean-Christophe, Dans la maison*, 1909 : 979)

L'étude diachronique nous permet de constater tout d'abord que toutes les interjections considérées relèvent d'une isotopie du tabou :

– tabou religieux pour *diable* (à tel point que les prédicateurs n'osaient l'utiliser), et dans une moindre mesure pour *diantre*.

– religieux également pour *bougre* (hérétisme et débauche), et dans une moindre mesure pour *bigre*.

– tabou sexuel enfin pour *foutre* (« ce vilain mot de *foutre* »), et dans une moindre mesure pour *fichtre*.

D'autre part, les interjections, ainsi que les adverbes qui en dérivent, s'organisent en duos euphémiques : *diantre(ment)*, forme euphémique de *diable(ment)* ; *bigre(ment)*, forme euphémique de *bougre(ment)* ; et *fichtre(ment)*, pour *foutre(ment)*.

L'analyse diachronique est donc incontournable pour démontrer que c'est la force illocutoire véhiculée par l'énonciation de ces interjections qui est la base de la valeur intensive des adverbes qui en dérivent. Nous soutiendrons en effet que les adverbes *diablement*, *diantrement*, *bougrement*, *bigrement*, *foutrement* et *fichtrement* sont des délocutifs lexicaux synchroniques des interjections *Diable !*, *Diantre !*, *Bougre !*, *Bigre !*, *Foutre !* et *Fichtre !* (cf. Anscombe, 1985a : 8, et Anscombe, 1985b : 173, pour davantage de détails sur la délocutivité). L'approche diachronique seule permet de confirmer les prémisses de la délocutivité :

– On démontre que les interjections *Diable !*, *Diantre !*, *Bougre !*, *Bigre !*, *Foutre !* et *Fichtre !* sont sans le moindre doute des formules, formules qui sont à la base de la délocutivité lexicale. Ces interjections ne sont pas énoncées pour apporter une information, elles n'ont pas de contenu descriptif. Elles acquièrent leur valeur de et par leur énonciation, qui, comme le disait O. Ducrot (1972 : 19) leur est comme arrachée par la situation. L'énonciateur laisse transparaître son étonnement, son admiration, sa contrariété, son indignation... ;

– Les locuteurs contemporains interprètent les adverbes à partir des interjections, et non à partir de l'emploi nominal de celles-ci, ne serait-ce que par élimination des autres possibilités : il n'existe pas d'adjectifs associés, et il n'existe pas systématiquement non plus de substantifs associés (pour *fichtrement* et *bigrement*). Même lorsque ces substantifs existent, ils ne gardent plus qu'un lien sémantique très ténu avec l'interjection telle qu'elle s'utilise une fois bien installée dans la langue. La preuve en est que peu de locuteurs contemporains pourraient mettre en relation *diable* et *diantre*, *bigre* et *bougre*, etc. ;

– Dans la délocutivité, une valeur lexicale nouvelle n’est pas simplement le produit d’une dérivation morphologique mais d’une valeur énonciative. Cette condition est vérifiée pour ce qui est des adverbes considérés : Tout d’abord, il n’en existe aucune paraphrase qui ne passe par l’interjection correspondante. *Max a diablement travaillé* ne signifie ni n’a jamais signifié que Max travaille « à la manière des diables », mais bien que Max a travaillé d’une certaine façon, a produit sans doute une certaine quantité / qualité de travail, autrement dit, que l’on est dans une situation énonciative vis-à-vis de laquelle le locuteur ne peut faire autre chose que de s’exclamer *Diab!e !* face à la performance de Max (Anscombe, 1979). La valeur intensive des ces adverbes est l’écho de la force illocutoire de l’interjection correspondante. Ils sont donc bien le fruit d’une délocutivité lexicale (passage d’une formule à un lexème), phénomène par lequel « un segment d’un énoncé en vient à cristalliser en lui une stratégie discursive particulière » (Anscombe, 1985a : 8).

Éclairante en ce qui concerne *apparemment* et *carrément*, vitale pour l’analyse des adverbes délocutifs cités, l’approche diachronique se révèle absolument pratique dans la description des items étudiés. Au-delà des phénomènes étudiés, très concrets et limités, nous voudrions donc replacer cette étude dans une perspective plus ample et plaider en faveur de l’utilité des passerelles entre diachronie et synchronie – tout spécialement en ce qui concerne les études sémantiques –, ces deux disciplines tendant trop souvent au cloisonnement, voire à un certain dédain réciproque.

#### BIBLIOGRAPHIE

##### CORPUS ET DICTIONNAIRES

CELLARD, Jacques ; REY, Alain (1981): *Dictionnaire du français non conventionnel*. Paris : Masson-Hachette.

EDOUARD, Robert (1979): *Dictionnaire des injures*. Paris : Tchou.

GUIRAUD, Pierre (1978): *Dictionnaire érotique*. Paris : Payot.

LARCHEY, Lorédan (1985 / 1869): *Dictionnaire de l’argot parisien*. Paris : Ed. de Paris.

REY, Alain. (2000): *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert.

SANDRY, Géo ; CARRERE, Marcel (1953): *Dictionnaire de l’argot moderne*. Paris : Ed. du Dauphin.

*L’atelier historique de la langue française*, CDRom.

*Le petit Robert*, CDRom.

ANSCOMBE, Jean-Claude (1979): « Délocutivité généralisée et rapports syntaxe / sémantique ». *Recherches linguistiques* 8 : 5-43.

ANSCOMBE, Jean-Claude (1985a): « Introduction. De l’énonciation au lexique : mention, citativité, délocutivité ». *Langages* 80 : 5-8.

ANSCOMBE, Jean-Claude (1985b): « Onomatopées, délocutivité et autres blablas ». *Revue romane* 20(2) : 169-206.

ANSCOMBE, Jean-Claude; RODRIGUEZ SOMOLINOS, Amalia; ARROYO, Alvaro; ROUANNE, Laurence; FOULLIOUX, Caroline; SALÓ, Maria Jesús, GÓMEZ-JORDANA, Sonia (2009): « Apparences, indices et attitude énonciative: le cas de *Apparemment* ». *Langue Française* 161 : 39-58.

- ANSCOMBRE, Jean-Claude (2009) : « Des adverbes d'énonciation aux marqueurs d'attitude énonciative : le cas de la construction *tout* + Adjectif ». *Langue française* 161 : 59-80.
- DUCROT, Oswald (1972) : « *Dire et ne pas dire* ». Hermann Paris.
- MOLINIER, Christian; LEVRIER, Françoise (2000): « Grammaire des adverbes. Description des formes en *ment* ». Droz : Genève-Paris.
- ROUANNE, Laurence (2010): « Intensité et délocutivité dans les adverbes en *-ment* ». *Revue Romane* 45 (1) : 45-69.
- ROUANNE, Laurence (à paraître) : « Description polyphonique d'un marqueur d'attitude énonciative : *carrément* ».

E. SITOGRAPHIE

URL: <<http://www.frantext.fr>> (dernier accès: 12 mai 2012)

